

Image not found or type unknown



Droit des parent sur leur fille mariée décédé

Par **MARDE**, le **29/03/2010 à 12:49**

Bonjour, notre soeur est décédée il y a 16 jours, et toute sa famille était présente pour ses funérailles. Son mari a décidé de faire brûler le corps et de disperser les cendres en mer. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Est-ce que dans ce cas-ci les parents ont le droit de dire non malgré qu'elle soit mariée? Son mari a-t-il tous les droits? Elle n'a pas fait de testament. Merci. Bien cordialement.